

## Séance ordinaire du 13 septembre 2021

### Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce treizième jour de septembre deux mille vingt et un (13 septembre 2021) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire  
M. Richard St-Pierre, conseiller  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
Mme Nancy Mignault, conseillère  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Hâte-toi de bien vivre et songe que chaque jour est à lui seul une vie. »

Sénèque

### **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Taux de rémunération – Personnel électoral

7. Entérinement - Demande d'aide financière – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – Projet de « skatepark » au parc des Grès

8. Octroi de contrat – Maskimo Construction inc. - Fourniture de sable abrasif, saison 2021-2022

9. Ministère des Transports – Offre de contrat pour le balayage de la chaussée – Autorisation de signataire - Années 2022, 2023 et 2024

10. Renouvellement de contrat - Action Solutions sans fil Mauricie inc. - Location d'unités véhiculaires Focus et de témoins lumineux de benne levée

11. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

## Séance ordinaire du 13 septembre 2021

12. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la construction du nouveau puits n° 1 et le forage de deux sondages exploratoires
13. Approbation du plan de lotissement - Développement domiciliaire des rues Lefebvre et Lafond
14. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Alexandre Morinville
15. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier – Monsieur Antoine Bourdon
16. Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2021-2022
17. Appel de candidatures – Journalier de classe 1 – Statut temps plein - Remplacement en raison d'un congé de maladie
18. Autorisation – Versement d'une aide financière pour le Camp de jour
19. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles
20. Motion de félicitations – Comité culturel – Mercredis culturels
21. Affaires diverses
- Période de questions
22. Clôture de la séance

2021-09-196

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### ***Mot du maire***

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois de septembre 2021. Tout d'abord, il mentionne que les membres du conseil municipal, accompagnés de la directrice générale, ont rencontré le promoteur du futur développement domiciliaire des rues Lefebvre et Lafond, afin de prendre connaissance de l'ensemble du projet. Il précise que le projet sera exécuté par phases et que la première phase devrait compter 15 terrains. La demande du promoteur d'y construire des immeubles de 4 logements avec un système Bionest pour traiter les eaux usées et qui requiert peu d'espace nécessite l'approbation du ministère de l'Environnement. Le promoteur s'engage soit à conserver des arbres, soit à en replanter, et à mettre en place de la verdure dans les stationnements. Le maire note que les travaux ne débiteront pas avant l'automne 2022 ou l'année 2023, en raison du délai d'environ 12 mois pour que le promoteur obtienne le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement.

Dans un autre ordre d'idées, le maire annonce que le Conseil des ministres du Gouvernement du Québec a adopté le décret qui officialise la création de la Régie des services incendie regroupés de la MRC de Maskinongé. Ce décret a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 11 septembre dernier. Il rappelle que le regroupement comprend, en plus de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, les municipalités de Charette, Saint-Boniface, Saint-Mathieu-du-Parc et Saint-Paulin. Il invite les gens à assister à la première assemblée publique qui se tiendra le 15 septembre à 10 h à la salle municipale de Saint-Paulin.

Ensuite, le maire porte à l'attention des citoyens que 2 collectes de résidus verts sont prévues, soit le mercredi 3 novembre et le mercredi 17 novembre. Il souligne que les sacs en papier biodégradables sont maintenant obligatoires et qu'un partenariat a d'ailleurs été conclu avec Marché Bonichoix Bournival, où les sacs de papier biodégradables sont vendus à un prix abordable. Il note que quelques sacs biodégradables sont aussi disponibles à l'hôtel de ville, au même coût.

## Séance ordinaire du 13 septembre 2021

Enfin, il félicite les membres du comité organisateur du Tournoi de balle familial qui s'est tenu au parc des Grès les 3, 4 et 5 septembre derniers et qui a connu un vif intérêt de la part des citoyens, malgré l'application de règles sanitaires en raison de la pandémie de COVID-19.

Robert Landry,  
Maire

### 2. Adoption des procès-verbaux

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2021 et de la séance extraordinaire du 30 août 2021 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

**2021-09-197**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2021 et de la séance extraordinaire du 30 août 2021 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

**CONSIDÉRANT** le bordereau de correspondance numéro 2021-09-13 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

**2021-09-198**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2021-09-13.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

**2021-09-199**

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1<sup>er</sup> au 31 août 2021*, totalisant 190 630,06 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 août 2021*, au montant de 229 983,28 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Secrétaire-trésorière adjointe

## Séance ordinaire du 13 septembre 2021

### Autorisation – Affectation de surplus – Confection de drapeaux de la municipalité – Junior Tifo Consultant

2021-09-200

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 2 750 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement relatif à la confection de vingt-cinq (25) drapeaux de la municipalité par Junior Tifo Consultant, suivant la facture n° JR-1384 datée du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Taux de rémunération – Personnel électoral

**CONSIDÉRANT** que la rémunération payable lors d'une élection est fixée par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

**CONSIDÉRANT** qu'un conseil peut statuer, en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, sur la rémunération à être versée lors de la tenue d'une élection ou d'un référendum;

**CONSIDÉRANT** que la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation et la journée du scrutin est de 11 h 30 heures consécutives en plus du travail effectué avant et après les opérations électorales;

2021-09-201

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la rémunération payable lors d'élections ou de référendums, proposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, telle que décrite au tableau suivant :

Titre du poste	Tarifs
Président d'élection	3 650,00 \$
Secrétaire d'élection	2 737,50 \$
Adjoint	1825,00 \$
Scrutateur du vote par anticipation et du scrutin	Taux horaire : 16,88 \$
Secrétaire du vote par anticipation et du scrutin	Taux horaire : 16,20 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	Taux horaire : 16,88 \$
Membre d'une commission de révision	Taux horaire : 18,90 \$
Président de la table de vérification et autres membres	Taux horaire : 13,50 \$
Formation	25,00 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 7. Entérinement - Demande d'aide financière – Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – Projet de « skatepark » au parc des Grès

2021-09-202

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et il est unanimement résolu et adopté par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

## Séance ordinaire du 13 septembre 2021

**QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la présentation du projet de « skatepark » au parc des Grès au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure*;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désigne monsieur Frédéric Lamothe, directeur des loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **8. Octroi de contrat – Maskimo Construction inc. - Fourniture de sable abrasif, saison 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de sable abrasif, saison 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** que deux (2) soumissionnaires des trois (3) soumissionnaires invités ont présenté une soumission, que le prix de revient a été calculé en se basant sur le taux en vigueur le 21 mars 2021 provenant du *Guide des tarifs de camionnage en vrac* du MTQ (formule de calcul présentée en annexe 2 du devis) et que les résultats se présentent comme suit :

Entrepreneurs	Prix unitaire/tonne métrique	Prix/tonne métrique avec transport (de revient)	Montant (avant taxes)
Maskimo Construction inc.	5,75 \$	8,332 \$	17 250 \$
Bellemare Environnement	9,50 \$	16,358 \$	28 500 \$

**CONSIDÉRANT** que l'entrepreneur Maskimo Construction inc. propose un prix unitaire/tonne métrique de 5,75 \$, auquel la municipalité a additionné le prix à la tonne métrique avec transport (prix de revient), et que ce calcul vient établir qu'il est le plus bas soumissionnaire conforme avec un prix à la tonne métrique avec transport de 8,332 \$ et un prix total sans transport de 17 250 \$, avant taxes;

2021-09-203

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la fourniture de sable abrasif, saison 2021-2022, à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 17 250 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **9. Ministère des Transports – Offre de contrat pour le balayage de la chaussée – Autorisation de signataire - Années 2022, 2023 et 2024**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec offre une compensation pour le balayage des routes sur le territoire de la municipalité qui sont à l'entretien du ministère, pour les années 2022, 2023 et 2024, pour un montant annuel de 2 307,06 \$;

**CONSIDÉRANT** que le balayage sera effectué sur une longueur de 3662 mètres;

## Séance ordinaire du 13 septembre 2021

2021-09-204

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre du ministère des Transports pour le balayage des routes, pour les années 2022, 2023 et 2024, au montant annuel de 2 307,06 \$, et autorise Mme Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents relatifs à ce marché.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**10. Renouvellement de contrat - Action Solutions sans fil Mauricie inc. - Location d'unités véhiculaires Focus et de témoins lumineux de benne levée**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de location d'unités véhiculaires Focus conclu en 2016 avec Action Solutions sans fil Mauricie inc. est à terme;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a maintenant besoin de dix (10) unités véhiculaires Focus et de quatre (4) témoins lumineux accompagnés de quatre (4) alertes sonores pour signaler les bennes levées;

**CONSIDÉRANT** le contrat de location présenté par Action Solutions sans fil Mauricie inc. le 5 août 2021;

2021-09-205

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède au renouvellement du contrat avec Action Solutions sans fil Mauricie inc. de dix (10) unités véhiculaires Focus et de quatre (4) témoins lumineux accompagnés de quatre (4) alertes sonores pour signaler les bennes levées, pour une mensualité de 461 \$, avant taxes. Le contrat est d'une durée de cinq (5) ans (2021-2026).

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**11. Autorisation à demander des soumissions publiques pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.**

2021-09-206

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour la location de conteneurs et la collecte de déchets aux Serres Savoura St-Étienne inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour la construction du nouveau puits n° 1 et le forage de deux sondages exploratoires**

2021-09-207

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la construction du nouveau puits n° 1 et le forage de deux sondages exploratoires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Séance ordinaire du 13 septembre 2021

### **13. Approbation du plan de lotissement - Développement domiciliaire des rues Lefebvre et Lafond**

**CONSIDÉRANT** la demande de l'entreprise 9248-0706 Québec inc., de procéder à un développement domiciliaire sur les rues Lefebvre et Lafond;

**CONSIDÉRANT** le plan de lotissement, préparé par M. Samuel Pardiac, arpenteur-géomètre, révisé et présenté par le promoteur, en date du 2 septembre 2021;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit plan de lotissement et s'en déclarent satisfaits;

**2021-09-208**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve le plan de lotissement révisé et présenté par l'entreprise 9248-0706 Québec inc., daté du 2 septembre 2021, dans le cadre du projet de développement domiciliaire des rues Lefebvre et Lafond.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **14. Service incendie – Démission d'un pompier – Monsieur Alexandre Morinville**

**2021-09-209**

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Alexandre Morinville à titre de pompier volontaire à temps partiel. Le conseil tient à remercier chaleureusement monsieur Morinville pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade du Service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **15. Service incendie - Embauche et nomination d'un pompier – Monsieur Antoine Bourdon**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2021-01-015 par laquelle le conseil municipal entérinait la demande du directeur du Service incendie de procéder à un appel de candidatures pour l'embauche de deux (2) pompiers;

**CONSIDÉRANT** que la candidature de M. Antoine Bourdon a été retenue;

**2021-09-210**

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche et nomme monsieur Antoine Bourdon au poste de pompier au sein du Service incendie. Le salaire et les conditions sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **16. Appel de candidatures – Liste de chauffeurs occasionnels - Déneigement, saison 2021-2022**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité effectue elle-même le déneigement des rues pendant la saison hivernale;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin, elle doit s'assurer d'avoir la disponibilité de chauffeurs en nombre suffisant pour effectuer le travail d'une façon adéquate;

## Séance ordinaire du 13 septembre 2021

2021-09-211

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour l'établissement d'une liste de chauffeurs occasionnels affectés au déneigement.

Il s'agit de postes occasionnels sur appel et la classification est « ouvrier spécialisé classe I (chauffeur) ». Cette classification inclut aussi la classe « journalier ». Advenant des besoins aux travaux publics en général, cette liste pourra aussi être utilisée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17. Appel de candidatures – Journalier de classe 1 – Statut temps plein - Remplacement en raison d'un congé de maladie**

**CONSIDÉRANT** le congé de maladie à durée indéterminée d'un employé journalier de classe 1, de statut temps plein;

2021-09-212

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise un appel de candidatures pour combler le poste de journalier de classe 1, de statut temps plein, pour le remplacement d'un employé en congé de maladie d'une durée indéterminée. Le poste sera préalablement affiché à l'interne, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **18. Autorisation – Versement d'une aide financière pour le Camp de jour**

**CONSIDÉRANT** l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* selon lequel la municipalité a compétence en matière de loisirs;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité offre un camp de jour aux enfants, mais que ce dernier n'est pas spécialisé;

**CONSIDÉRANT** que par l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut accorder une aide qu'elle juge appropriée à l'égard des matières prévues à l'article 4 de ladite *Loi*;

2021-09-213

**EN CONSÉQUENCE**, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'une aide financière de 490 \$, équivalente au coût d'inscription au Camp de jour local, afin de permettre à un enfant de participer à un camp spécialisé, selon le dossier présenté de façon confidentielle par le directeur des loisirs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19. Motion de félicitations – Comité organisateur – Tournoi familial de balle donnée des sauterelles**

2021-09-214

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur de la 21<sup>e</sup> édition du Tournoi familial de balle donnée des sauterelles qui s'est tenue les 3, 4 et 5 septembre derniers qui a connu un vif intérêt de la part des Stéphanoises et Stéphanois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



## Séance ordinaire du 13 septembre 2021

### 20. Motion de félicitations – Comité culturel – Mercredis culturels

2021-09-215

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel pour la tenue de la 9<sup>e</sup> édition des Mercredis culturels au cours de la saison estivale 2021 qui a connu un vif succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 21. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

### Période de questions

Début : 19 h 58;

Fin : 21 h 12.

### 22. Clôture de la séance

2021-09-216

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que la séance soit levée à 21 h 12.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Robert Landry,  
Maire

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.